



Région parisienne

SYNODE RÉGIONAL REGION PARISIENNE

DOURDAN

25-26-27 NOVEMBRE 2011

Cahier post-synodal

ERF Région Parisienne – 37 rue Tournefort – 75005 PARIS
erf-rp@cegetel.net

SOMMAIRE DU DOSSIER POST-SYNODAL

| | |
|---|----------------|
| I. COURRIER DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL | page 3 |
| II. COMPOSITION DU BUREAU DU SYNODE REGIONAL | page 4 |
| III. COMPOSITION DU CONSEIL REGIONAL | page 5 |
| IV.COMPOSITION DE LA DELEGATION AU SYNODE NATIONAL | page 6 |
| V. ADOPTION DE L'EMPLOI DU TEMPS | page 7 |
| VI. RECAPITULATIF DES AVIS SUR LE THEME SYNODAL | page 7 |
| VII. RECAPITULATIF DES DECISIONS FINANCIERES | page 14 |
| VIII. RAPPORT FINANCIER | page 16 |
| IX. RECAPITULATIF DES VŒUX | page 20 |
| X. ELECTION DU MODERATEUR 2012 | page 21 |

I. COURRIER DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



Aux membres et invités du Synode régional
Aux Présidents de Conseil presbytéral
Au Conseil national

Paris, le 30 novembre 2011

Sœurs et frères,
Cher(e)s ami(e)s,

Voici le cahier post-synodal qui vous permettra de rendre compte des décisions, avis et vœux du Synode régional 2011 de Dourdan lors de la prochaine réunion de votre Conseil presbytéral.

Le synode est arrivé à surmonter l'aspect technique du principal sujet mis à l'ordre du jour et les travaux en groupe ont encore permis d'améliorer la contribution de l'ERF en Région parisienne au processus de l'Eglise unie. Que nos deux rapporteurs Sévrine de Cazenove et le Pasteur François Clavairoly en soient grandement remerciés.

Nous avons pu « croiser » les orientations régionales de CAP 2013 avec la dynamique « Ecoute. Dieu nous parle... voulue pour accompagner le volet technique de l'Eglise unie. Vous trouverez la synthèse des ateliers, ainsi qu'une partie de la liturgie de la Cène, célébrée lors du culte synodal, sur le site régional : <http://parisienne.eglisereformeedefrance.fr/>

Le Synode a adopté trois vœux qui concernent, sur des registres différents, les Eglises locales.

J'attire tout particulièrement notre attention de chrétiens et de citoyens sur les deux derniers.

Ils sollicitent la vigilance et l'intercession de nos communautés comme de chacune et chacun d'entre nous.

Le Synode régional 2012 est fixé aux 19,20 et 21 octobre aux horaires habituels.

Le modérateur en sera Jean Frey délégué de l'Eglise de Paris-Annonciation.

La Pasteur Françoise Sternberger, aumônier de ce synode 2011 nous a rappelé que, chrétiens, nous sommes bienaimés, naïfs (qui naît) et lumineux.

Recevons ces qualificatifs comme des appuis pour notre marche commune qui va bien au delà du seul synode et qu'ils nous rendent paisibles et sereins sur ce chemin d'Avent dans lequel nous venons de nous engager.

Avec les fraternelles salutations du Conseil régional,

Bien vôtre,

Jean-Charles TENREIRO

II. COMPOSITION DU BUREAU DU SYNODE REGIONAL

MODERATEUR :

Pasteur Andréas LOF

VICE-MODERATEURS :

Pasteur Agnès Von KIRCHBACH, Monsieur Jean FREY

BUREAU DU SYNODE :

En qualité de questeurs : Pasteur Béatrice CLERO-MAZIRE
Pasteur Ruth-Annie COYAULT
Pasteur Stéphane HERVE
Pasteur Proposant Thomas KELLER
Monsieur Thierry MOURGUE
Pasteur Jean-Pierre ZANG

En qualité de secrétaires : Monsieur Arie BOONSTRA
Pasteur Esther-Mélanie BOULINEAU
Pasteur Jean-Christophe PERRIN

Commission des Vœux :

Ministres : Nathalie CHAUMET
Philippe KABONGO MBAYA
Gilbert MEAR

Laïcs : Jean-François QUAGLINO
Isabelle SANTESTEBAN
Isabelle ZUBER

III. COMPOSITION DU CONSEIL REGIONAL (TITULAIRES)

BUREAU

Président : Pasteur Jean-Charles TENREIRO

Vice-présidents : Pasteur Vincent NEME-PEYRON
Marie-Noële SICARD

Trésorier : Christian VOITELLIER

Secrétaire : Alain FARGUES

MEMBRES

Pasteur Christian BARBERY, Marie-Claire BARET, Bruno BARTH, Pasteure Laurence BERLOT, Thierry BESANCON, Marie BIANTSOMPA, Pasteure Christine DURAND-LEIS, Pasteur Frédéric GENTY, Pasteur Denis HELLER, Annick MOREAU, Pasteur Robert PHILIPOUSSI, Béatrice ROY, Jean THOMANN.

Président du consistoire NORD-EST : Pasteure Christine DURAND-LEIS

Présidente du consistoire NORD-OUEST : Pasteure Laurence BERLOT

Président du consistoire SUD-EST : Pasteur Robert PHILIPOUSSI

Présidente du consistoire SUD-OUEST : Pasteur Denis HELLER

IV. COMPOSITION DE LA DELEGATION AU SYNODE NATIONAL

Laïcs :

Marie-Claire BARET
Judith DORÉ
Jean FREY
Joëlle HERSCHTEL-JORNOD
Jean LOIGNON
Michel RAYROUX
François SCHLUMBERGER
Marie-Noële SICARD

Ministres :

Victor ADZRA
Paul DORE
Frédéric GENTY
Marie-Laure GUTTINGER
Philippe KABONGO MBAYA
Agnès von KIRCHBACH
Jean-Paul MORLEY
Vincent NEME-PEYRON

Majorité requise pour les délibérations : 80 voix

V. ADOPTION DU PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Adopté : voix POUR 115, voix CONTRE 3

VI. RECAPITULATIF DES AVIS SUR LE THEME SYNODAL

• I : Constitution et Règlement d'application

Le Synode régional de l'Église réformée de France, Région Parisienne, réuni les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Dourdan,
donne un avis favorable pour le Synode national au projet de décision suivant :

- Vu les articles 31 de la Constitution de l'EELF et 40 de la Discipline de l'ERF,
- Vu les décisions des Synodes général EELF et national ERF lors de leur session extraordinaire des 15 et 16 janvier 2011,
- Sur proposition conjointe des deux comités directeurs lors de leurs sessions communes des 29 janvier et 2 juillet 2011,
- Vu les avis des Synodes régionaux et de l'assemblée préparatoire commune,

Le Synode national approuve

- a) les dispositions communes et spécifiques du projet de Constitution de l'Église protestante unie de France,
- b) les dispositions communes et spécifiques du projet de Règlement d'application.

Vote n°1 voix POUR 133, voix CONTRE 0

Et présente au Synode national les observations qui suivent :

1 - Le Synode régional exprime sa vive reconnaissance aux rédacteurs pour le travail accompli sur ces textes de référence rédigés en vue de l'accomplissement du processus d'union.

Vote n°1.1 voix POUR 135, voix CONTRE 0

2 - Page 5 / Préface historique

Le Synode régional souhaite que la décision 34 du SN de Soissons 2001 et le vœu n°4 du SG de Bourg-la-Reine 2003, figurent dans la préface historique du projet de préambule.

Vote n°1.2 voix POUR 135, voix CONTRE 0

(Suggestion des rapporteurs : vote commun des observations 3, 4, 5 et 6)

3 - Page 5 / Préface historique

L'expression « *petit-à petit* » dans la dernière phrase de cette préface historique n'ajoute rien et pourrait être supprimée : l'unité en Jésus-Christ, déjà pleinement donnée, est en effet « *toujours à construire et à manifester de la manière la plus visible* ».

4 - Page 71 art.30 §1 / Vie culturelle

Le Synode suggère que la première phrase du §1 de l'art.30 qui définit le culte, indique que la célébration du culte est « *au cœur* » de la vie de l'Église (plutôt qu'elle soit « *essentielle* ») à la vie de l'Église

5 - Page 73 art.31 §3 / Baptême et accueil

L'accueil dans l'Église a sa liturgie. Le Synode demande que soient ajoutés les mots « *au cours d'une liturgie d'accueil* » au §3 de l'article 31.

6 - Page 75 art.33 §1 / Catéchèse

Dans la mesure où la catéchèse, telle qu'elle est présentée dans l'article 33 est adaptée aux différents âges de la vie, et est donc intergénérationnelle, il demande seulement l'ajout de deux mots dans la phrase : « *Elle y invite en particulier tous les enfants* », car tout public est évidemment concerné.

Vote n°1.3 voix POUR 138, voix CONTRE 0

7 - Page 75 art.33 § 2 / Catéchèse

Il demande qu'une réflexion commune luthéro-réformée soit menée sur la confirmation (citée dans les dispositions spécifiques luthériennes art.33 de la Constitution §1bis et §2bis) mais absente du §2.

Vote n°1.4 voix POUR 136, voix CONTRE 0

8 - Page 64 art.28 / Différends, manquements et sanctions disciplinaires

Le Synode demande qu'une attention plus particulière soit portée sur les droits de la défense dans le cas de différends relatifs aux ministres tels qu'ils sont exposés dans l'article 28.

Vote n°1.5 voix POUR 132, voix CONTRE 0

9 - Page 31 art.19 / Ministère diaconal

Le Synode souhaite qu'un débat s'ouvre sur la diaconie, à la suite des Synodes qui ont déjà largement abordé le sujet, afin d'aboutir à une rédaction d'un article qui trouve sa place dans la Constitution.

Vote n°1.6 voix POUR 123, voix CONTRE 0

10 - Page 7 titre 1 art.1 §2 / Principes généraux

La mention détaillée des deux sacrements : sainte cène et baptême n'apparaissant qu'au titre 6 art.31 et 32, le Synode demande que ces derniers soient précisés dès le titre 1 art.1 §2: « *Elle participe à la mission de l'Église notamment par ... l'administration des sacrements, sainte cène et baptême* »

11 - Page 15 art.9 §4 / Ministères régionaux

La qualité du président du Conseil régional n'est pas spécifiée dans le texte relatif au Bureau du Conseil régional. Le Synode propose la rédaction suivante : «... trésorier adjoint. Le président du Conseil régional est élu parmi les ministres ».

Vote n°1.8 voix POUR 84, voix CONTRE 34

12 - Page 31 art.20 §2 / Constitution – Mandats

Demande de précision de rédaction

Le Synode demande que le titre du §2 « *Chargé de mission régional* » soit remplacé par « *Mandat de chargé de mission régional* »

Page 31 art. 20 §4

Demande de suppression

Il est proposé de supprimer « *au cours d'une ou deux journées* » ; l'adverbe « *occasionnellement* » permettant de délimiter ce mandat.

Vote n°1.9 voix POUR 128, voix CONTRE 0

13 - Page 52 art.25 §4 Ter / Appel de candidature

Demande de précision de rédaction : « *tout appel d'un ministre par un Conseil presbytéral doit être précédé d'une concertation...* ».

Vote n°1.10 voix POUR 141, voix CONTRE 0

14 - Page 53 art.25 §6 / Durée d'un ministère dans un même poste

Le Synode demande la suppression de la limite de la durée maximale de 12 ans dans un même poste et en conséquence la suppression du deuxième alinéa du §6.

Vote n°1.11 voix POUR 52, voix CONTRE 66

15 - Pages 74 et 75 art. 32 et 33 / Sainte Cène - Catéchèse

Harmonisation de la rédaction

Le Synode demande le remplacement du §3 de la page 74 par le texte : « *Sont invités à la Sainte Cène tous ceux qui membres ou non d'une Église locale ou paroisse de l'Église Protestante Unie de France confessent que Jésus-Christ est le Seigneur* ». Cette formulation étant en parallèle avec l'art.33 §2 sur la catéchèse : « *... les catéchumènes, jeunes ou adultes, sont appelés à confesser que Jésus-Christ est le Seigneur* ».

Vote n°1.12 voix POUR 47, voix CONTRE 58

16 - Page 74 art.32 §3 / Sainte Cène

La décision 34 du Synode national Soissons 2001 n'est pas explicitement reprise au §3. Le Synode propose que soit inscrite dans ce paragraphe la possibilité d'accueil à la Cène des enfants et des personnes non baptisées.

Vote n°1.13 voix POUR 100, voix CONTRE 22

17 - Page75 art.33 §1 / Catéchèse

Simplification du texte

Le Synode demande la suppression de la phrase «*Elle y invite tous les enfants* » ; la phrase précédente «*... adaptée aux différents âges.* » incluant les enfants.

Vote n°1.14 voix POUR 90, voix CONTRE 9

18 - Page 75 art.34 §3 / Bénédiction d'un couple à l'occasion de son mariage

Le texte proposé exclut la bénédiction du mariage de futurs conjoints d'une autre confession chrétienne.

Le Synode propose l'ajout : «*... un mariage ne peut être béni que si l'un au moins des conjoints est membre d'une Église issue de la Réforme ou a été baptisé ou s'engage dans la préparation de son Baptême* ».

Vote n°1.15 voix POUR 105, voix CONTRE 6

• II : Statuts de l'Union nationale (page 78)

Le Synode régional de l'Église réformée de France, Région Parisienne réuni les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Dourdan, donne un avis favorable pour le Synode national au projet de décision suivant :

- Vu les articles 11 et 12 des statuts de l'union synodale générale des associations cultuelles de l'Église évangélique luthérienne de France et 10 des statuts de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Église réformée de France,
- Vu les décisions des Synodes général EELF et national ERF lors de leur session extraordinaire des 15 et 16 janvier 2011,
- Sur proposition conjointe des deux comités directeurs lors de leurs sessions communes des 29 janvier et 2 juillet 2011,
- Vu les avis des Synodes régionaux et de l'assemblée préparatoire commune,

Le Synode national

approuve les statuts de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France, qui se substitueront en totalité à ceux de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Église réformée de France.

Vote n°2 voix POUR 118, voix CONTRE 0

• III : Statuts-type des associations cultuelles (page 82)

Le Synode régional de l'Église réformée de France, Région Parisienne réuni les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Dourdan, donne un avis favorable pour le Synode national au projet de décision suivant

- Vu le Règlement 31 (§3) de la Constitution de l'Église évangélique luthérienne de France et l'article 11 (§3) de la Constitution de l'Église protestante unie de France,
- Vu les décisions des Synodes général EELF et national ERF lors de leur session extraordinaire des 15 et 16 janvier 2011,

- Sur proposition conjointe des deux comités directeurs lors de leurs sessions communes des 29 janvier et 2 juillet 2011,
- Vu les avis des Synodes régionaux et de l'assemblée préparatoire commune,

Le Synode national

approuve les statuts-type des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France, qui se substitueront en totalité aux statuts-type des associations cultuelles membres de l'Église évangélique luthérienne de France et de l'Église réformée de France.

Vote n°3 voix POUR 139, voix CONTRE 0

Et présente au Synode national les observations qui suivent :

1 - Page 88 art.4.6 des statuts des Associations cultuelles / Assemblée générale

Page 8 art.3 RA §2 / Assemblée générale

Le Synode demande de transférer le §2 du RA de l'article 3 (p8) concernant le compte-rendu de l'AG, à l'article 4.6 des statuts des AC. Ce § 2 est en effet incomplet et le même sujet est cité dans les statuts. Il propose de le reformuler ainsi : « *Le projet de compte rendu de l'assemblée générale est arrêté par le conseil presbytéral. Après approbation à l'assemblée générale suivante, le compte-rendu établi par le secrétaire est signé par le président et le secrétaire de l'assemblée générale, et conservé dans les archives du conseil presbytéral* ». La proposition est ainsi complète et se trouve placée en un seul endroit du texte, dans les statuts.

Vote n°3.1 voix POUR 136, voix CONTRE 0

2- Page 87 art.3.3 des statuts des Associations cultuelles / Membres

Le Synode souhaite que le 3.3 de l'article 3 des statuts soit rédigé ainsi : « *Sont rayés de la liste des membres ceux qui l'ont demandé, et ceux qui sont décédés* ». La mention « *sauf demande expresse de leur part, ceux qui ne résident plus dans la circonscription* » est supprimée.

Vote n°3.2 voix POUR 114, voix CONTRE 6

3- Page 88 art.5.3 des statuts des Associations cultuelles / Conseil presbytéral : composition

Le Synode propose que soit précisé dans l'article 5, 5.3 que le conseil régional est « *saisi par le conseil presbytéral* », pour donner son accord à la recevabilité d'une candidature d'un membre sortant rééligible qui vient de terminer trois mandats entiers consécutifs. L'initiative de cette demande d'un accord revient en effet au conseil presbytéral.

Vote n°3.3 voix POUR 128, voix CONTRE 0

4- Page 87 art 1er des statuts des Associations cultuelles / Objet - Dénomination

Le Synode souhaite que toutes les dénominations des Associations cultuelles soient harmonisées autour du titre « *Église Protestante Unie ...* »

Vote n°3.4 voix POUR 134, voix CONTRE 1

5- Page 88 art.5 des statuts des Associations culturelles / Conseil presbytéral

Page 9 art.4 §2

Ces deux références indiquent que le Ministre est membre de droit du Conseil presbytéral. Le Synode demande que le Ministre soit membre de droit du Bureau du Conseil presbytéral.

Vote n°3.5 voix POUR 136, voix CONTRE 0

6- Page 88 art 5.3 des statuts des Associations culturelles / Conseil presbytéral : composition

Eligibilité au CP

Le Synode demande d'étendre « l'inéligibilité (sauf dérogation) entre ascendants et descendants », aux couples (sauf dérogation).

Vote n°3.6 voix POUR 98, voix CONTRE 24

• IV : Statuts-type des associations culturelles à vocation régionale (page 92)

Le Synode régional de l'Église réformée de France, Région Parisienne, réuni les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Dourdan, donne un avis favorable pour le Synode général/national au projet de décision suivant

- Vu les décisions des Synodes général EELF et national ERF lors de leur session extraordinaire des 15 et 16 janvier 2011,
- Sur proposition conjointe des deux comités directeurs lors de leurs sessions communes des 29 janvier et 2 juillet 2011,
- Vu les avis des Synodes régionaux et de l'assemblée préparatoire commune,

Le Synode national approuve les statuts-type des associations culturelles à vocation régionale de l'Église protestante unie de France.

Vote n°4 voix POUR 134, voix CONTRE 0

• V : Politique et organisation financières

Le Synode régional de l'Église réformée de France, Région Parisienne, réuni les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Dourdan, donne un avis favorable pour le Synode national au projet de décision suivant

- Vu la décision 12 du Synode national de Reims (1997) de l'Église réformée de France,
- Vu les décisions des Synodes général EELF et national ERF lors de leur session extraordinaire des 15 et 16 janvier 2011,
- Sur proposition conjointe des deux comités directeurs lors de leur session commune du 29 janvier et 24 septembre 2011,
- Vu les avis des Synodes régionaux et de l'assemblée préparatoire commune,

Le Synode général/national

- I - approuve les orientations présentées dans le rapport « quelle politique et organisation financière pour l'Église protestante unie de France »,
- II - charge le conseil national de proposer les décisions nécessaires pour le mettre en œuvre,
- III - demande à chaque Synode régional de voter un budget 2013 qui permette de mettre en œuvre les modifications nécessaires,
- IV - demande à chaque association culturelle concernée de donner mandat à l'Union nationale des associations culturelles de l'Église protestante unie de France pour
 - A - conclure un accord avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) en vue de la centralisation du versement des cotisations dont est redevable l'association et effectuer les déclarations et versements de cotisations pour son compte à compter du 1er janvier 2013 (versement en lieu unique),
 - B - la représenter auprès des services fiscaux pour tout ce qui concerne la taxe sur les salaires.¹

Vote n°5 voix POUR 138, voix CONTRE 0

¹ Les mandats utilisés en 1997 sont transcrits respectivement aux pages 249 et 246-248 des Actes du Synode national de Reims

VII. RECAPITULATIF DES DECISIONS FINANCIERES

Décision 1 : Virement de compte à compte

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

Préalablement à l'approbation des comptes et suite à une demande du Commissaire aux comptes faite en début d'exercice 2010,

Approuve le virement d'un montant de 3 369,25 € du Fonds Associatif au Fonds Stratégique Immobilier Régional (FSIR) cette somme correspondant à un compte de réserve qui avait été constitué lors de la détention d'un appartement sis à Fontenay et qui n'a plus lieu d'être depuis sa vente.

En conséquence de quoi le Fonds Associatif a été ramené à un montant de 1 071 190,36 € et le FSIR porté à 434 024,25 €

Adoptée : voix POUR 135, voix CONTRE 0

Décision 2 : Résultat de l'exercice 2010 et quitus au Conseil Régional pour sa gestion financière.

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

- Approuve les comptes de l'exercice 2010 qui lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat positif de 231 658,45 euros ;
- Il donne quitus au Conseil Régional pour sa gestion financière de l'exercice 2010.

Adoptée : voix POUR 130, voix CONTRE 0

Décision 3 : Affectation du résultat 2010.

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

Approuve la proposition de répartition du résultat proposée par le Conseil régional et décide d'affecter ce résultat de 231 658,45 euros de la manière suivante :

- aux fonds associatifs pour un montant de 60 471,45 €
ayant pour effet de porter ces fonds d'une somme de 1 071 190,36 € à une somme de 1 131 661,81 €
- au fonds immobilier (FSIR) pour un montant de 105 187,00 €
(dont 46 463 € correspondent au solde positif des mouvements opérés sur ce fonds),
les sommes disponibles sur ce fonds passant ainsi de 434 024,25€ à 539 211,25 € ;
- au fonds de retraite de l'Union Nationale des Associations Cultuelles de l'Eglise Réformée de France (UNAC ERF) sous la forme d'un versement exceptionnel pour un montant de 66 000,00 €

Adoptée : voix POUR 133, voix CONTRE 0

Décision 4 : Montant des cibles 2012

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

Arrête le montant total des « cibles » pour l'année 2012 à la somme de :
4.294 809 euros.

Adoptée : voix POUR 132, voix CONTRE 0

Décision 5 : Budget 2012.

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

Fixe, pour l'année 2011, à un montant de 4 244 576 euros le budget de charges de fonctionnement de la région parisienne. Ce montant comprend les éléments suivants :

| | |
|--|-------------|
| Titre A (versements à l'UNAC ERF) : | 1 644 872 € |
| Titre B (traitements des ministres en poste dans la région) : | 1 765 004 € |
| Titre C (dépenses de fonctionnement de la région parisienne) : | 484 700 € |
| Titre D (Missions DEFAP) : | 350.000 € |

Adoptée : voix POUR 134, voix CONTRE 0

Décision 6 : ASEMERF cotisation annuelle pour 2012.

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en région parisienne, réuni à Dourdan les 25, 26 et 27 novembre 2011,

Maintient le montant de la cotisation annuelle de l'ASEMERF-RP pour l'année 2012 à 200 euros pour chaque Eglise locale.

Adoptée : voix POUR 136, voix CONTRE 0

VIII. RAPPORT FINANCIER

Compte de résultat de l'exercice 2010 de la région parisienne

Il est précisé qu'aux 59 ministres en poste dans les Eglises locales s'ajoutent, dans la comptabilité de la région, 7 ministres occupant des postes régionaux en charge de différents services. Parmi ces derniers les rémunérations de deux aumôniers sont remboursées par les administrations qui les emploient et un troisième aumônier est mis à la disposition de la F.P.F. (Fédération Protestante de France). Les comptes analytiques sont établis sur une base nette de 64 ministres.

1. Principaux faits de l'exercice

- Les comptes portent la marque d'un retard de versements, en provenance des églises locales, en fin d'année 2010 de 267,2 k€, soit environ 6,3 % du montant des cibles; (ce retard était supérieur à 11 % à fin 2009) ;
- des versements encore significatifs sur la première quinzaine de janvier 2011 ont été comptabilisés au titre de l'exercice 2010 (204,4 k€) ; ils ont permis de réduire cet écart à 1.5 %, soit à une somme de 62.8 k€, en nette réduction sur celle de 2009 (110,8 k€) ;
Il est rappelé que la totalité des cibles votées par le synode est enregistrée en produit d'exploitation dans le compte de résultat ; la partie non versée au 31 décembre est comptabilisée au bilan en créances à recevoir ; la partie de cette créance non versée au titre de l'exercice clos est provisionnée (= charge au compte d'exploitation).
- A la suite des mouvements intervenus au 1^{er} juillet 2010 le nombre de ministres rémunérés est passé de 67 à 62 en raison de 8 départs (ou décès) et seulement 3 arrivées ; la moyenne sur l'exercice a donc été de 64,5 (contre 66 en 2009).
- Une augmentation du traitement des ministres de 2 % en moyenne sur l'année ;
- Une augmentation des versements à l'Union de 2 %

2. Principales données financières

| | |
|---|----------------------|
| Le total des produits d'exploitation a été de | 5 174 753 € |
| Somme | |
| - des cibles 2010 votées par le synode 2009 | 4 185 450 € |
| - d'un supplément de cible 2010 | 21 630 € |
| - de produits compensateurs de charges 2 | 851 013 € |
| - d'une reprise de la provision pour arriéré de versements par les EL passée en 2009 | 116 660 € |
| Le total des charges d'exploitation s'élève à : | - 4 962 775 € |
| Somme | |
| - des charges de fonctionnement 3 | 4 817 593 € |

2 Ces produits comprennent la taxe sur les salaires comptabilisée pour mémoire, des annulations d'écritures liées aux modalités de comptabilisation des rémunérations des ministres et personnels laïcs, et des remboursements de charges de fonctionnement, soit par les EL, soit par l'UN .

3 Composées principalement des rémunérations et charges liées en valeur brute (une partie des produits compensateurs venant en déduction pour donner le titre B), de la contribution à l'UN (titre A), et les dépenses reprises au titre C.

- d'une dotation aux provisions égale au montant des cibles 2010 non versées 47 849 €
- du passage en perte des reliquats de cibles 2009 non versés 79 710 €
- d'une dotation aux amortissements et d'une provision sur créances douteuses 17 623 €

Laissant un résultat d'exploitation de l'exercice de : + 211 978 €

A ce résultat d'exploitation de 211 977,94 €
s'ajoutent :

- un résultat financier (produit de placement de la trésorerie) de + 5 422,71 €
- un résultat exceptionnel négatif de - 32 205,20 €
- et un solde positif des mouvements sur le FSIR de + 46 463,00 €

| | | |
|---|----------|-----------------------|
| Donnant un résultat global de l'exercice positif à affecter de | : | + 231 658,45 € |
|---|----------|-----------------------|

3. Affectation proposée du résultat de 231 658,45 € - décision à prendre

Le conseil régional, dans sa séance du 2 avril 2011, a arrêté les comptes de la région et vous propose l'affectation suivante de ce résultat.

Après maintien du solde positif du FSIR, soit 46 463 €, le résultat disponible est de 185 195,45 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 60 471,45 € au fonds associatif, portant son montant de 1 071 190,36 € à 1 131 661,81 €,
Il est rappelé que les fonds associatifs disponibles constituent une réserve de « liquidité » permettant à la région de faire face à ses charges de fonctionnement et ce pendant seulement trois à quatre mois dans l'hypothèse où aucun versement ne serait effectué par les Eglises locales.

- 58 724 € au FSIR portant son augmentation totale à 105 187 € (au lieu de 46 463 €), résultant des mouvements enregistrés) ; en conséquence, les fonds disponibles du FSIR passeront d'un montant de 434 024,25 € en début d'exercice à 539 211,25 € en fin d'exercice.

- 66 000 € à verser à titre exceptionnel à l'UNAC-ERF afin d'abonder le fonds de retraite des ministres ; ce geste est souhaité pour marquer notre solidarité commune à l'égard de nos ministres dans la mesure où une partie de l'augmentation des contributions demandée aux EL était justifiée par l'espoir d'une augmentation du nombre de ministre en poste que nous avons pas eue.

Budget 2012

Pour l'année 2012 nous soumettons au synode un budget qui traduit le dynamisme de la région et de ses Eglises locales, une solidarité intra régionale et nationale affirmée et une confiance en l'avenir.

Rappelons que :

- les contributions des Eglises locales au budget régional pour l'année 2011 en cours sont en augmentation de 1,2 % par rapport à leur niveau de 2010,
- que le coût annuel moyen de rémunération d'un ministre, relativement stable de 2006 à 2009 inclus (environ 24 k€) est, depuis l'exercice 2010, dans un processus d'augmentation volontariste et ce jusqu'en 2013 dans la perspective de l'unification des bases de calcul de ces rémunérations dans nos deux Eglises ; ceci conduit pour l'ERF à majorer le traitement brut mensuel de base de ses ministres d'environ 9 % sur cette période.

Contributions 2012 des EL

Le conseil régional lors de sa séance du 7 mai a décidé de solliciter les E. L. pour une augmentation de leurs contributions 2012 de 2,5 %

Pour faire cette demande il s'est appuyé sur les trois objectifs suivants :

- Poursuivre l'alignement souhaité et progressif des rémunérations des pasteurs de l'ERF sur celles des pasteurs de l'EELF (environ + 3 % par an)

- augmenter en 2012 de 2 à 3 le nombre moyen de postes pourvus ; nous souhaitons répondre en cela positivement au pourvoi de postes vacants mais aussi à l'arrivée dans le ministère de nouveaux pasteurs et pensons donner également pour les années à venir un signe d'encouragement aux nouvelles vocations.

- participer à la solidarité nationale.

Les réponses reçues des conseils presbytéraux montrent que la grande majorité des Eglises locales (56) a accepté une augmentation de leur contribution ; et il est intéressant d'observer la dispersion assez forte de ces réponses puisque 15 Eglises s'engagent à faire plus que les 2,5 % demandés (dont 4 au dessus de 3 %), une dizaine ont accepté une augmentation entre 1 et 2% et 12 n'ont pu répondre favorablement à une augmentation (0 %).

Le résultat est qu'en moyenne les contributions seront en augmentation de 1,4 % par rapport à leur niveau de 2011, soit 59 k€ ce qui permet de construire un budget sur la base d'un montant de produits de **4 295 k€**.

TITRE B Rémunération des ministres

Il est toujours difficile, à ce moment de l'année de connaître le nombre précis de ministres qui « sortiront » ou qui "entreront" dans les effectifs régionaux au 1^{er} juillet suivant.

A ce jour il est cependant espéré que le nombre de ministres présents puisse remonter de 64, nombre actuel, à 69 au 1^{er} juillet 2012.

C'est sur ce nombre moyen de 66,5 qu'a été préparé le budget 2012.

Une augmentation du traitement brut mensuel de base a par ailleurs été appliquée en vertu des décisions prises par le synode national de la Force et précisée par le conseil national, à savoir une augmentation de ce traitement de 2,4 % au 1^{er} janvier 2012 puis de 0,6 % au 1^{er} juillet 2012.

En conséquence le titre B s'élèverait à 1 765 k€, en augmentation de 9 % sur l'estimé 2011.

TITRE A Contribution à l'Union Nationale

La région parisienne s'est engagée à maintenir son effort de solidarité à l'égard de l'Union et des autres régions en acceptant une nouvelle augmentation de 2 % de sa contribution.

Soit un montant qui passerait ainsi de 1 613 k€ en 2011 à 1 645 en 2012.

TITRE C charges de fonctionnement de la région :

Ne comportant pour l'essentiel que des dépenses récurrentes, le montant retenu pour 2012 est de 485 k€, soit entre ceux du budget et de l'estimé pour 2011, étant précisé qu'une somme de 5 k€ est budgétée à titre de provision en vue du projet "Protestants en fête".

TITRE D contribution au DEFAP service Mission

Cette contribution est maintenue stable à 350 k €

Sur la base de ces hypothèses

- **Les dépenses nettes de fonctionnement ressortiraient ainsi à 4 240 k€.**

- **En retenant enfin un montant d'amortissement stable, un coût des arriérés relativement optimiste (35 k€) et avant**

tout produit ou charges exceptionnels

- **le résultat d'exploitation de 2012, serait pratiquement à l'équilibre (- 1 k€)**

REPERES - ENJEUX - PERSPECTIVES

- Une augmentation des titres A ou B (pratiquement d'un même montant en 2011) de 1% génère une dépense supplémentaire de 16 k€ ;
- la présence d'un pasteur supplémentaire génère une dépense supplémentaire d'environ 26 k€ en année pleine (et a donc un impact sur la croissance du titre B de 1,5 %) ;
- une augmentation des contributions des EL de 1 % génère environ 43 k€ de ressources et permet par exemple de financer une croissance de 1 % des rémunérations des ministres en poste et 1 poste supplémentaire ;
Cela représente une croissance du don moyen annuel de 5,5 € à nombre de donateur inchangé ou une augmentation de 1 à 2 donateurs par Eglise locale à don moyen inchangé.

Si nous voulons d'ici à fin 2013, suivre les décisions du synode national en matière d'uniformisation des rémunérations, atteindre par exemple 70 postes pourvus (mais nous ne maîtrisons pas les décisions et choix individuels des ministres) et marquer notre solidarité nationale cela suppose une augmentation des contributions des EL d'au minimum 1,5 %.

Une pause au-delà de 2013, tant des contributions que des grands postes de dépenses, induit mécaniquement une perte d'au minimum 50 k€ en 2014 du fait de la présence sur l'année complète de 70 ministres.

Face à des augmentations de dépenses contraintes (alignement des rémunérations par décision synodale nationale), les enjeux régionaux sont alors pour les deux à trois années à venir d'arbitrer entre le pourvoi d'un plus grand nombre de postes, une plus grande solidarité à l'égard de l'Union qui impliquent l'acceptation par les Eglises locales d'une progression régulière de leurs cibles ou une certaine frilosité et repli sur nous même.

Une Conclusion ? Une étape

L'époque est peut être dure pour nos Eglises locales en raison des efforts demandés, mais c'est un cheminement exceptionnel de trois ans vers une Eglise Unie et commencé il y a un an.

Nos Eglises avec leur paroissiens conservent des richesses de cœur et de solidarité, parfois cachées, mais qui savent se révéler lorsque Ecoute et Parole se conjuguent ;

Si nous affirmons concrètement que la mission prioritaire de notre Eglise est l'annonce de l'Évangile, et si nous allons notamment à la rencontre et au devant des foyers mal connus, il est vraisemblablement possible de relever le défi du rapprochement ERF – EELF dans des conditions financières équilibrées.

Que le Seigneur nous aide à faire vivre son Eglise en voie de réunification ! "Ecoute ! Dieu nous parle"

IX. RECAPITULATIF DES VŒUX

Vœu n°1

Le Synode régional réuni à Dourdan les 25/26/27 novembre 2011 demande au Conseil national de fixer le plus judicieusement possible une date commune à toutes les Eglises locales de France pour inaugurer le même jour et dans la même joie la nouvelle Eglise Protestante Unie de France.

Un culte où seraient invités les représentants des autres cultes et les autorités locales pourrait alors être organisé.

Par la même occasion nous pourrions renouveler notre signalétique sur nos lieux de vie et dans nos communes d'implantation pour nous rendre clairement identifiables.

Adopté : voix POUR 131

Vœu n°2

Le Synode régional réuni à Dourdan les 25/26/27 novembre 2011

- est vivement préoccupé par les menaces et les violences subies par les Chrétiens dans de nombreux pays.

- invite les Eglises locales et leurs paroissiens :

- à se tenir informés de l'actualité les concernant
- à entrer en contact avec quelques-uns d'entre eux
- à prier pour eux
- à manifester leur inquiétude lors de manifestations interreligieuses

- demande au Conseil national de transmettre à la FPF le souhait qu'il sollicite (si possible via le CECF) le Ministre des Affaires Etrangères pour qu'il se manifeste auprès des pays concernés, afin qu'ils fassent effectivement respecter la liberté du culte et la sécurité des personnes qui pratiquent des religions minoritaires.

Adopté : voix POUR 129

Vœu n°3

Le Synode régional réuni à Dourdan les 25/26/27 novembre 2011 a été informé de l'aggravation de la situation politique en la République démocratique du Congo dans le contexte des élections présidentielles et législatives en cours.

Dans la suite du vœu voté en 2010, le Synode régional sollicite une attention renouvelée des Eglises locales en vue de leur intercession sur l'évolution inquiétante de la République démocratique du Congo marquée par des violences politiques, des emprisonnements, notamment de pasteurs, des assassinats des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des viols massifs de femmes.

Il demande au Conseil régional de transmettre à la Fédération Protestante de France sa préoccupation concernant la République démocratique du Congo, afin que les autorités compétentes en soient saisies. Il s'agit de garantir la sécurité des personnes et des biens et d'exiger que le processus électoral s'accomplisse dans la transparence et le respect des valeurs démocratiques.

Adopté : voix POUR 120

X. ELECTION DU MODERATEUR 2012

Jean FREY

Elu : voix POUR 124
